

CONSEIL EN BREF

Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 16 avril 2019

Administration générale

Entérinement – Embauche de M. Étienne Carpentier au poste de technicien forestier

- Il a été résolu par le Conseil de la MRC d'entériner l'embauche de M. Étienne Carpentier au poste de technicien forestier et de nommer M. Carpentier aux fonctions requises pour ce poste.

Entérinement – Embauche de Mme Marilyne Carle au poste d'inspectrice régionale en urbanisme/technicienne en aménagement

- Le Conseil de la MRC a résolu d'entériner l'embauche de Mme Marilyne Carle au poste d'inspectrice régionale en urbanisme/technicienne en aménagement.

Nominations et désignations dans le cadre des fonctions d'inspectrice régionale en urbanisme/technicienne en aménagement

- Il a été résolu par le Conseil de la MRC de nommer Mme Marilyne Carle, aux fonctions requises pour le poste d'inspectrice régionale en urbanisme/technicienne en aménagement.

Adoption – Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

- Les membres ont résolu d'adopter la « Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat », laquelle Procédure entrera en vigueur le 25 mai 2019.

Renouvellement du contrat d'assurances générales « La Municipale » et du contrat d'assurances automobiles « La Municipale Automobile » – La Mutuelle des municipalités du Québec

- Renouvellement du contrat annuel d'assurances générales de la MRC, « La Municipale » ainsi que le contrat d'assurances automobiles de la MRC, « La Municipale automobile », auprès de la MMQ.

Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente de fourniture de services techniques d'inspection avec M. Robert Baillargeon – Livraison des programmes d'amélioration de l'habitat et de l'accessibilité de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

- Il a été résolu de renouveler l'entente concernant la livraison des programmes de la SHQ intervenue avec M. Robert Baillargeon pour l'année 2019-2020 et ce à titre d'inspecteur.

Appui à la résolution MRC-CC-131150-01-19 de la MRC d'Antoine-Labelle – Réaction aux nouveaux mandats de vérification de conformité et d'optimisation des ressources

- Le Conseil a résolu d'appuyer la résolution adoptée par la MRC d'Antoine-Labelle, afin d'informer le gouvernement provincial ainsi que les unions municipales de leur profonde déception envers les nouveaux mandats de vérification de conformité et d'optimisation des ressources mis en place par le gouvernement, qui sont contraires aux recommandations du rapport « FAIRE CONFIANCE ».

Appui à la résolution 19-027-O de la MRC de La Jacques-Cartier – Remboursement des taxes nettes dans le cadre du PLIU

- Il a été résolu d'appuyer la résolution 19-027-O adoptée par le Conseil de la MRC de La Jacques-Cartier afin de demander au MSP d'appliquer son programme qui stipule que les dépenses ayant été préalablement autorisées sont remboursables en entier et procède au remboursement des taxes nettes aux MRC.

Modification de la résolution 2019-R-AG039 – Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalités Amies des Aînés – Demande de prolongation de démarche

- Le Conseil a résolu de modifier la résolution 2019-R-AG319 afin d'autoriser Mme Lynn Kearney, directrice générale, à signer au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales en 2018-2019.

Gestion financière et administrative

Acceptation des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes

- Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes fournisseurs de la MRC pour les périodes du 20 mars au 16 avril 2019.

Protection contre les incendies

Adoption du rapport d'activités du MSP pour les plans de mise en œuvre du SCRSI révisé de l'an 7

- Il a été résolu par le Conseil de la MRC d'adopter le rapport d'activités pour les plans de mise en œuvre du SCRSI révisé de l'an 7 et qu'une copie de ce rapport soit envoyée au ministre de la Sécurité publique, aux municipalités de la MRCVG pour suivis ainsi qu'au conseiller de la MRC au MSP.

Octroi de contrat – Installation de panneaux de signalisation dans le cadre du Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU)

- Le Conseil de la MRC a résolu d'autoriser l'octroi d'un contrat au Club Les Ours Blancs Inc. pour l'installation de panneaux de signalisation dans le cadre du Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU).

Transport en commun

Autorisation de signature du protocole d'entente – Financement annuel octroyé au Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG)

- Les membres du Conseil ont résolu :
 - D'autoriser la signature, par la préfète et la directrice générale de la MRC, du protocole d'entente de gestion entre la MRCVG et le GUTACVG :
 - D'acquiescer au versement des subventions provenant du MTQ au GUTACVG.

Programme de subvention du transport adapté 2019 – Ministère des Transports du Québec (MTQ)

- Il a été résolu par le Conseil de la MRC de confirmer la participation financière de la MRC au programme de transport adapté 2019 du MTQ.

Hygiène du milieu et environnement

Affectation des surplus générés par le Centre de traitement des boues de fosses septiques

- Le Conseil de la MRC a résolu d'autoriser l'affectation des surplus générés à la partie 2 du budget de la MRC, avec un plafond prédéterminé, dans un objectif de répondre aux besoins d'entretien et de développement du Centre de traitement des boues de fosses septiques.

Modification de la résolution 2017-R-AG123 – Affectation des surplus générés par le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre

- Les membres ont résolu de modifier la résolution 2017-R-AG123 afin de modifier la description du plafond de l'affectation des surplus générés par la partie 3 du budget de la MRC, à un sixième (1/6) du total des dépenses de fonctionnement annuel du résultat financier antérieur.

Autorisation – Demande d’offre de services professionnels – Élaboration du projet de traitement de la matière organique

- Il a été résolu par le Conseil de la MRC d’autoriser la direction générale à solliciter une offre de services professionnels auprès d’une firme habilitée à accomplir les études techniques nécessaires, incluant notamment l’étude technique détaillée, l’étude de dispersion d’odeurs, la déclaration de gaz à effet de serre, la demande finale au PTMOBC ainsi que la demande de certificat d’autorisation, d’autoriser la directrice générale de la MRC à conclure un contrat de gré à gré avec le fournisseur retenu, conformément aux dispositions du règlement 2019-335 en vigueur et de prévoir la dépense afférente à même le surplus accumulé du Centre de traitement des boues de fosses septiques.

Intention de déclaration de compétence par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à l’égard de la collecte de porte en porte des matières résiduelles, pour toutes les municipalités de son territoire

- Le Conseil de la MRC a résolu :
 - D’annoncer, conformément à l’article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec son intention de déclarer sa compétence à l’égard de la collecte de porte en porte de l’ensemble des matières résiduelles qui s’y prêtent, notamment les déchets, les matières recyclables et les matières organiques;
 - Que la compétence de la Municipalité régionale de comté décrite au paragraphe 1 s’exercera à l’égard de l’ensemble des municipalités locales comprises dans son territoire, incluant les cinq (5) territoires non organisés administrés par le Conseil;
 - De rappeler aux municipalités concernées, qu’en raison du domaine à l’égard duquel la MRC a l’intention de déclarer sa compétence, elles n’ont pas le pouvoir d’exercer le droit de retrait prévu à l’article 188 de la Loi sur l’Aménagement et l’urbanisme, et ce, en vertu de l’article 678.0.2.9 du Code municipal et qu’elles doivent fournir à la MRC, dans les soixante (60) jours suivants la signification de la présente résolution, le document prévu à l’article 678.0.2.3 dudit Code.

Demande d’offres de services – Réalisation d’un diagnostic portant sur la collecte de porte en porte des matières résiduelles

- Il a été résolu par le Conseil de la MRC d’autoriser la direction générale à demander des offres de services professionnels pour la réalisation d’un diagnostic portant sur la collecte de porte en porte des matières résiduelles.

Renouvellement de mandat – Désignation de monsieur Laurent Fortin au sein du conseil d'administration de Tricentris

- Adoption d'une résolution afin de renouveler la désignation de M. Laurent Fortin à titre de représentant de la MRCVG au conseil d'administration de Tricentris.

Autorisation de signature – Demande au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)

- Les membres du Conseil ont résolu d'autoriser Mme Kimberley Mason à signer la demande d'éligibilité au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC).

Adoption – Règlement 2019-336 « Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard du traitement des matières résiduelles, à l'exclusion de la collecte, pour toutes les municipalités de son territoire et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »

- Le règlement 2019-336 « Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard du traitement des matières résiduelles, à l'exclusion de la collecte, pour toutes les municipalités de son territoire et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » a été adopté par les membres du Conseil, tel que présenté.

Aménagement et développement

Demande au CREDDO – Consultation des milieux lors de présentation de projets concernant les différents territoires

- Il a été résolu par le Conseil de la MRC d'adopter une résolution afin :
 - De signifier au CREDDO l'importance de consulter les milieux, via les MRC, en amont de tout projet qui touche de près ou de loin leur territoire;
 - De signifier aux différents acteurs concernés par le présent dossier son inquiétude sur les limitations économiques potentielles d'une partie du projet soumis, et par le fait même son désaccord avec ce projet, notamment pour le secteur forestier inclus dans la MRC Pontiac.

Octroi de financement en vertu de la Politique événements et festivals – Pro Pêche Vallée-de-la-Gatineau Maniwaki – Circuit Pro Pêche Vallée-de-la-Gatineau 2019

- Il a été résolu d'autoriser l'octroi d'une aide financière de 500 \$ à Pro Pêche Vallée-de-la-Gatineau, pour l'organisation du « Circuit Pro Pêche Vallée-de-la-Gatineau 2019 ».

Octroi de financement en vertu de la Politique événements et festivals – Cité étudiante de la Haute-Gatineau – Tournée des petites écoles

- Il a été résolu d'autoriser l'octroi d'une aide financière de 2 000 \$ à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau pour l'organisation de la « Tournée des petites écoles ».

Octroi de financement en vertu de la Politique événements et festivals – Pôle d'excellence en récréotourisme Outaouais (PERO) – Défi Coureur des bois

- Il a été résolu d'autoriser l'octroi d'une aide financière de 500 \$ au PERO pour l'organisation du « Défi Coureur des bois ».

Octroi de financement en vertu de la Politique événements et festivals – Comité des Loisirs de Bois-Franc – L'Épopée : le festival de Bois-Franc

- Il a été résolu d'autoriser l'octroi d'une aide financière de 5 000 \$ au Comité des loisirs de Bois-Franc pour l'organisation de « L'Épopée : le festival de Bois-Franc ».

Demande d'aide financière – Programme Mobilisation-Diversité du Ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

- Le Conseil a résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au MIDI au montant de 28 760 \$, dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité et de s'engager à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de confirmer que la contribution de la MRC.

Appui à la résolution 610-02-2019 de la Table de concertation des préfets de la Montérégie – Demande de modification des règles encadrant les milieux humides et hydriques

- Il a été résolu de demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques d'apporter des changements aux règles encadrant les milieux hydriques et les milieux humides pour tenir compte des préoccupations du milieu municipal et de demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'apporter des changements aux règles encadrant le territoire agricole pour tenir compte des besoins du milieu municipal de mieux gérer les milieux hydriques et les milieux humides en zone agricole.

Adoption – Règlement 2018-329 « Modifiant le règlement no 93-82 relatif au zonage dans les TNO de la MRCVG afin d'autoriser certaines activités dans les zones d'exploitations contrôlées, de même que modifiant certaines dispositions générales concernant les droits acquis et certaines dispositions relatives aux normes de construction »

- Le règlement 2018-329 « Modifiant le règlement no 93-82 relatif au zonage dans les TNO de la MRCVG afin d'autoriser certaines activités dans les zones d'exploitations contrôlées, de même que modifiant certaines dispositions générales concernant les droits acquis et certaines dispositions relatives aux normes de construction » a été adopté tel que présenté.

Certificat de conformité – Règlement 2018-329 « Modifiant le règlement no 93-82 relatif au zonage dans les TNO de la MRCVG afin d'autoriser certaines activités dans les zones d'exploitations contrôlées, de même que modifiant certaines dispositions générales concernant les droits acquis et certaines dispositions relatives aux normes de construction »

- Adoption d'une résolution afin d'approuver le règlement 2018-329 « Modifiant le règlement no 93-82 relatif au zonage dans les TNO de la MRCVG afin d'autoriser certaines activités dans les zones d'exploitations contrôlées, de même que modifiant certaines dispositions générales concernant les droits acquis et certaines dispositions relatives aux normes de construction », adopté par le conseil de la MRC et de demander à la directrice générale ou à la directrice générale adjointe et greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

Certificat de conformité – Règlement no. 180-2018 – Ville de Gracefield

- Adoption d'une résolution afin d'approuver le règlement no. 180-2018 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, adopté par le conseil de la Ville de Gracefield et demande à la directrice générale ou à la directrice générale et greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

Certificat de conformité – Règlement no. 060818-309 – Municipalité de Grand-Remous

- Adoption d'une résolution afin d'approuver le règlement no. 060818-309 modifiant le règlement de zonage no. 074 et le règlement de construction portant le no. 076, adopté par le conseil de la municipalité de Grand-Remous et demande à la directrice générale ou à la directrice générale et greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

Parc linéaire – Autorisation de signature d'une entente avec Les Ours Blancs inc. – Normes de gestion et d'exploitation d'un sentier de randonnée pédestre et à vélo (Annexe 3A)

- Il a été résolu d'autoriser la préfète et la directrice générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à signer l'Annexe 3 A relative aux normes de gestion et d'exploitation du sentier régional en période estivale en suivi de ces négociations, à même les fonds prévus au budget 2019 de la MRCVG, pour la période estivale 2019, avec les Ours Blancs inc.

Octroi de contrat – Services professionnels liés à la construction du marché agricole de Gracefield

- Le Conseil de la MRC a résolu d'octroyer un contrat à la firme LH2 inc. Services professionnels, pour des services professionnels d'ingénierie et d'architecture requis préalablement à la construction du marché agricole de Gracefield, contrat octroyé conformément à l'article 12.4.1.1 du Règlement 2019-335 « Règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente ».

Terres publiques intramunicipales

TPI – Municipalité de Grand-Remous – Autorisation de construction, d'entretien et d'aménagement d'un sentier récréatif (sentier pédestre), dossier 790267 00 000

- Il a été résolu par le Conseil de la MRC d'autoriser autorise le service des TPI de la MRCVG à émettre une autorisation de construction, d'entretien et d'aménagement d'un sentier récréatif (sentier pédestre) sur le lot numéro 4 169 174 du cadastre du Québec, municipalité de Grand-Remous, pour un terme de dix (10) ans, aux conditions prescrites par le service des TPI de la MRCVG.

TPI – Corporation du Petit et Grand Lac des Cèdres Inc. - Autorisation de construction, d'entretien et d'aménagement d'un sentier récréatif, situé dans la municipalité de Messines (dossier 790066 00 000)

- Il a été résolu par le Conseil de la MRC d'autoriser le service des TPI de la MRCVG à émettre une autorisation de construction, d'entretien et d'aménagement d'un sentier récréatif sur les lots portant anciennement les numéros 49 à 60 rang VIII et les lots 58 à 60 rang VII canton de Bouchette maintenant sans désignation cadastrale, municipalité de Messines, aux conditions prescrites par le service des TPI de la MRCVG.

TPI – Autorisation de construction et d'entretien d'un chemin multiusage – lot 3 319 288 (propriété du Gouvernement) du cadastre du Québec, municipalité de Bois-Franc (dossier 790268 00 000)

- Il a été résolu par le Conseil de la MRC d'autoriser le service des TPI de la MRCVG à émettre une autorisation de construction et d'entretien d'un chemin multiusage sur le lot numéro 3 319 288, propriété du Gouvernement, municipalité de Bois-Franc à M. Mathieu Provost pour la construction d'un bout de chemin, aux conditions prescrites par le service des TPI de la MRC.

**La prochaine séance ordinaire du conseil
de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
aura lieu le mardi 21 mai 2019 à 18 heures
à la Salle de Conseil de Gracefield,
située au 3, rue de la Polyvalente.**

Veuillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont extraites, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une séance ultérieure.